

COMMUNE DE CLARENS

Carte Communale

Mars 2015

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Va pour être annexé
à notre Arrêté de ce jour.
NARBONNE, le . . . 24 AVR. 2015
Le Préfet,

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Alain/CHARRIER

direction départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

service urbanisme
foncier logement

bureau application
du droit des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 TARBES Cedex
Téléphone 05 62 51 41 41

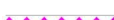


Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal du
Le Maire

Le Maire

Alain PIASER
Shahr



- | | | |
|-----|---|---|
| I3 |  | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz. |
| PM1 |  | Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles approuvé par arrêté préfectoral du 11/04/2007 |
| PT2 |  | Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques |
| PT3 |  | Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques |
| T1 |  | Servitudes relatives aux chemins de fer. |

